

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du trente mars deux mille vingt-six

Le Conseil municipal, **légalement convoqué le 23 Mars 2026**, s'est réuni sous la Présidence de Madame
Véronique RAVET, Maire

Date de convocation :
23-03-2026

Date du Conseil :
30-03-2026

MEMBRES	PRÉSENTS	POUVOIRS	Votes Exprimés
27	26	1	27

Présents : RAVET V. - PITTION V. - VINCENT B. - NIOGRET C. - PICHON H. - PAVIOT L. - PERDRIX T. - PARNALLAND E. - COLOMBET M. - CERQUEIRA C. - BUFFAUT C. - MOREIRA J. - FRATTER M. - CLEMENT F. - BARBERIS P. - KILIC D. - RHODET F. - OUJAGHBI A. - GUILLAUBEZ C. - BROYE C. - YILMAZ Y. - CORDONNIER T. - ERCAN S. - BOURDONNAY C. - HASSOUN K. - ZAKI G.

Objet :

**Délibération
portant fixation du
nombre de
membres du
conseil
d'administration
du CCAS**

Procuration est donnée par PALISSE A. à HASSOUN K.

Absents :

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.
Monsieur CLEMENT Flavien est nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : V. RAVET

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.123-6 et R.123-8 et suivants ;

Considérant que le CCAS de la commune est géré par un conseil d'administration composé en nombre égal de membres élus par le conseil municipal en son sein et de membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune (leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 ou inférieur à 8)

Madame le Maire propose de rester sur le même nombre de siège antérieurement soit 12 sièges.

Considérant que, le conseil municipal est compétent pour fixer le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS ;

Le Conseil, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- Fixe le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS à : 12 soit :

6 membres élus par le conseil municipal

6 membres nommés par le maire (en nombre égal)

Secrétaire de séance,
Flavien CLEMENT



Le Maire,
Véronique RAVET



Accusé de réception en préfecture
001-210400310-20260330-D12026_03_30_03-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026

